# Politique du livre-Que fait lâ€™Ã‰tat ?

De la providence Ã  la connivence
Par : Ameziane Ferhani. El Watan (01/11/2007)

De la providence Ã  la connivence

Par : Ameziane Ferhani. El Watan (01/11/2007)

De lâ€™achat de livres par couffins, nous sommes passÃ©s Ã  lâ€™ordonnance homÃ©opathique. Au-delÃ de la nostalgie, comment traite-t-on le sevrage livresque des AlgÃ©riens ? Il fut un temps oÃ¹ lâ€™Etat Providence sâ€™occupait autant des tomates que des livres. Ces derniers, subventionnÃ©s, Ã©taient vendus bien en deÃ§Ã  de leurs prix rÃ©els.

PÃ©riode bÃ©nie, encore quâ€™elle ait entrainÃ© chez les AlgÃ©riens le rÃ©flexe conditionnÃ© dâ€™une lecture par lâ€™achat quand, dans le monde entier, la bibliothÃ¨que supplante la librairie. Mais lâ€™un dans lâ€™autre, ceux qui sâ€™en souviennent, en comparant le marasme actuel Ã  cette Ã¨re dâ€™abondance des annÃ©es quatre-vingt, oÃ¹ lâ€™on prenait un couffin pour acheter des livres, ne peuvent quâ€™en concevoir un immense sentiment de nostalgie et dâ€™amertume. Câ€™est quâ€™aprÃ¨s, nous sommes entrÃ©s dans lâ€™Ã©conomie de marchÃ© avec un engouement libÃ©ral extrÃªme qui a conduit, entres autres, Ã  lâ€™abandon de lâ€™action publique pour la chose culturelle. Le livre en a pÃ¢ti, devenant plus ou moins disponible selon les pÃ©riodes, mais de moins en moins accessible, plus dâ€™ailleurs Ã  cause du pouvoir dâ€™achat, quâ€™en raison de son coÃ»t. Pourquoi serions-nous plus libÃ©raux que des pays qui lâ€™ont toujours Ã©tÃ© et disposent pourtant de politiques du livre et de mÃ©canismes de soutien Ã  lâ€™Ã©criture, Ã  lâ€™Ã©dition et Ã  la diffusion ? Bref, face Ã  lâ€™Ã©tat du livre, que fait lâ€™Etat ? Câ€™est ce que nous sommes allÃ©s chercher au ministÃ¨re de la Culture auprÃ¨s du directeur du livre et de la lecture publique. Sur une table, la maquette dâ€™un coffret de recueils de poÃ¨mes de Messaour Boulenouar, cette immense poÃ¨te nÃ©gligÃ©. Rachid Hadj Naceur, nous signale que le ministÃ¨re soutient ce projet avec les Ã©ditions Dalimen, ajoutant quâ€™il vient de recevoir les enfants de lâ€™auteur, hÃ©las malade. RemontÃ©e dans le temps et dâ€™abord aux Assises de 2003. Tant dâ€™espoirs alors qui ont justifiÃ© a postÃ©riori le dÃ©senchantement. Â« Le ministÃ¨re nâ€™a pas abandonnÃ© cette ligne, prÃ©cise notre interlocuteur. Les Assises ont permis de dresser un Ã©tat prÃ©cis des lieux et surtout de collecter les propositions des professionnels. La synthÃ¨se a Ã©tÃ© confiÃ©e Ã  une Ã©quipe de juristes qui a formulÃ© en 2006 un projet de loi sur le livre Â». Cette Loi devait constituer le cadre juridique dâ€™une politique du livre. Entre temps, la dÃ©marche a changÃ©. PrioritÃ© dÃ©sormais Ã  la crÃ©ation dâ€™un centre national du livre, une structure semblable Ã  celle de plusieurs pays et en avance sur lâ€™idÃ©e dâ€™un observatoire du livre, formulÃ©e aux Assises et lors de la journÃ©e dâ€™Ã©tude de 2005. Le CNL devrait, outre lâ€™Ã©laboration de statistiques et dâ€™analyses, agir concrÃ¨tement et apporter des aides diverses. Ses textes seront soumis dans les prochains jours au gouvernement. Il devrait dÃ©marrer au 1er trimestre 2008. Pour Hadj Naceur, le CNL sera un outil prÃ©cieux de promotion du livre et permettra au ministÃ¨re de se consacrer entiÃ¨rement Ã  sa mission de rÃ©gulation et de dÃ©veloppement de la lecture publique. Mais surtout, les opÃ©rateurs du livre (auteurs, Ã©diteurs, diffuseursâ€¦) seront reprÃ©sentÃ©s au sein du Conseil dâ€™administration. Â« Il sâ€™agit de consacrer le caractÃ¨re spÃ©cifique du livre. Câ€™est lâ€™objectif principal. Aujourdâ€™hui, le livre est traitÃ© comme nâ€™importe quel produitâ€¦ Il faut que lui soit reconnu son caractÃ¨re public et dâ€™intÃ©rÃªt national. Si nous parvenons Ã  ce rÃ©sultat, lâ€™essentiel aura Ã©tÃ© fait. Â» Nous faisons remarquer Ã  notre interlocuteur que la loi visait le mÃªme objectif avec, de plus, la prÃ©Ã©minence que lui confÃ¨re la Constitution. Mais il apparaÃ®t que le ministÃ¨re, plus pragmatique, compte, avec le CNL, dâ€™abord associer les professionnels Ã  la gestion de lâ€™aide publique au livre et disposer ainsi dâ€™une force de proposition Ã  mÃªme de formuler des mesures lÃ©gales ou rÃ¨glementaires. Il est certain quâ€™une mise en place par dÃ©cret exÃ©cutif est infiniment moins longue et ardue que le parcours dâ€™adoption dâ€™une loi.

Cap sur les bibliothÃ¨ques !

On relÃ¨ve au ministÃ¨re que lâ€™Ã©volution des revendications et attentes des professionnels, comme de la sociÃ©tÃ©, montre que la situation a elle-mÃªme Ã©voluÃ©. Â« Lâ€™Ã©dition sâ€™est assez bien dÃ©veloppÃ©e, affirme le directeur du livre. De nouveaux auteurs apparaissent. La qualitÃ© nâ€™est pas toujours au rendez-vous, les difficultÃ©s et contraintes sont lÃ â€¦ Mais nous sommes loin de la pauvretÃ© gÃ©nÃ©ralisÃ©e qui a longtemps sÃ©vi Â». De mÃªme, il souligne le nouvel engagement des pouvoirs publics en faveur du dÃ©veloppement culturel et lâ€™adoption par le Conseil du gouvernement du 26 septembre 2007 de schÃ©mas directeurs pour lâ€™ensemble des disciplines. On peut cependant se demander en quoi un schÃ©ma directeur peut constituer une politique culturelle ? Pour y rÃ©pondre, il serait sans doute indispensable que le ministÃ¨re reprenne ses consultations avec les professionnels et que ces schÃ©mas soient communiquÃ©s au- delÃ  du laconisme dâ€™un communiquÃ©. Sans adhÃ©sion des concernÃ©s, comment espÃ©rer leur participation ? Dâ€™autant, comme lâ€™affirme Hadj Naceur, que Â« les relations avec les acteurs du secteur sont excellentes. Nous sommes en contact Ã©troit avec les Ã©diteurs et mÃªme les auteurs Â». A notre remarque sur le caractÃ¨re sans doute positif mais alÃ©atoire de tels contacts, il reconnaÃ®t que Â« ces canaux devraient Ãªtre formalisÃ©s, approfondis et disposer de cadres reprÃ©sentatifs, Â» avant dâ€™ajouter que Â« câ€™est, entre autres, ce que nous poursuivons avec le projet de CNL, dâ€™autres cadres et voies restant Ã  imaginer et crÃ©er Â». Des Ã©chÃ©ances Ã  2009, 2014 et mÃªme 2025 augurent dâ€™une vision de long terme mais, faute de communication, peuvent paraÃ®tre de la science-fiction. La lecture publique y tient une belle part. Cap sur les bibliothÃ¨ques ! Deux rÃ©seaux sont concernÃ©s : celui du ministÃ¨re de la Culture et celui des bibliothÃ¨ques communales. Le premier comprend 34 bibliothÃ¨ques ou espaces de lecture intÃ©grÃ©es aux Maisons de la culture. En 2009, ce chiffre devrait atteindre 48, soit une par wilaya. Le programme a retenu la crÃ©ation de 300 autres bibliothÃ¨ques ou espaces du livre. La BN a mis en Å“uvre la crÃ©ation de 35 annexes dâ€™ici Ã  2014. Etat actuel : 3 dÃ©jÃ  fonctionnelles (BÃ©jaÃ¯a, BÃ©char et Frenda) et 11 livrables au 1er semestre 2008. Le deuxiÃ¨me rÃ©seau compte environ 500 bibliothÃ¨ques communales Â« dâ€™inÃ©gale valeur Â». DÃ©pendantes des APC et donc, en amont, du ministÃ¨re de lâ€™IntÃ©rieur et des CollectivitÃ©s Locales, le programme les concernant prÃ©voit 1184 crÃ©ations. Les Ã©tudes ont Ã©tÃ© lancÃ©es et Â« une grande partie Â» devrait Ãªtre livrÃ©e en 2009. Principe : les lieux sont rÃ©alisÃ©s par le ministÃ¨re de lâ€™IntÃ©rieur et amÃ©nagÃ©s, dotÃ©s et gÃ©rÃ©s par celui de la Culture. Les deux dÃ©partements travaillent conjointement Ã  ce projet. RÃ©sultats : un Ã©tat des lieux Â« exhaustif Â», achevÃ© en 2005, lâ€™adoption de normes conformes Ã  celles de lâ€™Unesco, la rÃ©alisation de cahiers des charges selon la taille des agglomÃ©rations. Il reste Ã  trancher sur le Â« petit fonctionnement Â», ces histoires de gardiennage, de maintenance, de nettoyage, etc. qui peuvent faire capoter les plus prestigieuses entreprises. RÃ©fÃ©rence : les Ã©coles primaires qui dÃ©pendent sur ce plan des APC et, pour le reste, de lâ€™Education nationale, et oÃ¹ le remplacement dâ€™une ampoule devient parfois Ã©piqueâ€¦ Les bibliothÃ¨ques du MC disposent depuis peu dâ€™un statut (J.O. 19 septembre 2007). Ce nâ€™est pas encore le cas des communales. En outre, des fonds Ã©normes devraient Ãªtre mobilisÃ©s (Ã©quipement, dotation en livres, fonctionnement). Câ€™est donc main dans la main que Â« lâ€™IntÃ©rieur Â» et Â« la Culture Â» se sont adressÃ©s Ã  Â« Sa MajestÃ© financiÃ¨re Â», pour reprendre lâ€™expression savoureuse de Brassens. Wait and seeâ€¦ Sur la question des librairies, Hadj Naceur, dÃ©plorant leur dÃ©perdition (notamment celles de lâ€™ex-ENAL), souligne lâ€™absence dâ€™emprise juridique du ministÃ¨re, leur statut relevant du droit privÃ©. Il nous apprend quâ€™une enquÃªte nationale sur le rÃ©seau des librairies va Ãªtre lancÃ©e.

Au-delÃ  des Ã©vÃ©nements...

Entre temps, est venu Alger, capitale de la culture arabe ! Sur les 1001 titres prÃ©vus, 800 sont parus, le reste devant sortir dâ€™ici la fin de lâ€™annÃ©e et, probablement, au dÃ©but 2009, au vu des capacitÃ©s dâ€™Ã©dition et dâ€™impression. Comme il a eu dÃ©jÃ  Ã  le faire, le directeur du livre affirme quâ€™aucune censure nâ€™est en vigueur : Â« Une simple visite des librairies permettrait de le constater. Il y a eu des choix contestÃ©s, mais nous ne pouvons soutenir tout le monde au mÃªme moment. Sur 1001

livres programmÃ©s, on ne peut soutenir que 1001 livres. Et dans lâ€™ensemble, nous avons veillÃ© Ã  rÃ©pondre au maximum de projets. Â» Il est vrai que de nombreux Ã©diteurs ou auteurs ont bÃ©nÃ©ficiÃ© de la formule. Jamais sans doute lâ€™AlgÃ©rie nâ€™aura Ã©ditÃ© autant. On le Â« sait Â», mais nous ne pouvons le mesurer. Aucune statistique, mises Ã  part celles du dÃ©pÃ´t lÃ©gal de la BN qui mÃ©riteraient dâ€™Ãªtre affinÃ©es pour Ãªtre exploitables. Cette absence de donnÃ©es est la cause de dÃ©bats stÃ©riles, chacun arguant de ses propres observations, intÃ©rÃªts ou fantasmes. Mais faut-il attendre le CNL ? Les Â« annÃ©es-Ã©vÃ¨nements Â» ne faisant pas le printemps, quid du soutien ordinaire ? Il existe un fonds, le FDAL (dÃ©veloppement des arts et lettres, hors cinÃ©ma). DotÃ© de 50 millions de dinars par an, un tiers revient au livre, ce qui doit bien faire 16 millions de dinars. Une misÃ¨re en se livrant au calcul suivant : mettons un livre basique de 300 DA Ã  1500 exemplaires, soit 450 000 DA, ce fonds ne peut donc financer que 35 livres et demi ! DotÃ© en 1998, il fonctionne surtout depuis 2002. Un projet de modification de son dÃ©cret a Ã©tÃ© introduit. Mais un fonds spÃ©cifique au livre, liÃ© au futur CNL, apparaÃ®t comme la voie la plus adaptÃ©e. Sâ€™agissant des mesures fiscales, la prochaine loi des finances, en libÃ©rant les importateurs de livres et autres produits culturels de lâ€™obligation de disposer dâ€™un capital de 20 millions de dinars, devrait booster ce volet. Â« Nous serions satisfaits, poursuit M. Hadj Naceur, si un allÃ¨gement fiscal des entreprises du livre pouvait Ãªtre adoptÃ©. Avant chaque Loi de Finances, nous consultons les professionnels. Actuellement, le poste le plus lourd est celui du papier. La volontÃ© ne manque pas. Il Ã©tait question un moment de le soutenir, mais comment distinguer le papier destinÃ© aux livres de celui des emballages ou publicitÃ©s ? Â» Notre interlocuteur a tenu enfin Ã  rendre hommage Ã  tous les acteurs du livre. Nous lâ€™avons quittÃ© en jetant un Å“il sur la magnifique vue dâ€™Alger, pensant que si des choses se font du cÃ´tÃ© de lâ€™Etat, on ignore encore jusquâ€™oÃ¹ elles iront et elles mÃ©riteraient une information active. Dâ€™ici, le Plateau des Anasser paraÃ®t plus isolÃ© avec la fermeture de la route pour cause de construction dâ€™un viaduc. Viaduc, voilÃ  ce qui manque entre ces programmes et les Â« gens du livre Â». De la providence dÃ©passÃ©e, lâ€™Etat est appelÃ©, dans le livre, comme ailleurs, Ã  crÃ©er une connivence avec la sociÃ©tÃ©.

Ameziane Ferhani

Posté par : alger-culture, le November 01 2007 12:54:39